29 avril 2008 **08.343**

Question Frédéric Cuche

Les subventions fédérales pour les mesures sylvicoles

Les subventions fédérales pour les mesures sylvicoles ont été réduites. Selon nos informations, des réductions de subventions fédérales ont porté sur des montants déjà déterminés pour les communes de manière réglementaire puisqu'ils étaient inscrits dans leur budget 2007. Ce "manque de subvention attendu" grève ainsi des comptes communaux.

Cela paraît étonnant puisque le rapport du DGT (p. 150) précise que... grâce au crédit supplémentaire voté par le Grand Conseil, il a été possible de rattraper le décalage d'une année entre l'exécution des travaux et le paiement des subventions, afin d'entrer de plain-pied dans les nouvelles dispositions prévues par la réforme de la péréquation financière...

Le Conseil d'Etat peut-il nous informer sur les montants des subventions promises aux différentes communes neuchâteloises pour l'année 2007, mais non honorées par suite des mesures de restrictions fédérales décidées ultérieurement?